

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 9 OCTOBRE 2025

Sur convocations envoyées le trente septembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le trois juillet deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Présente	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	-
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	-
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé Pouvoir donné à Mme MAINE	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	Excusé
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	-
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Présente	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	-
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Excusée
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Présente	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	-
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée Pouvoir donné à Mme ALTHAPÉ	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné à M. SANZ	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Excusé
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 <sup>ère</sup> Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 <sup>ème</sup> Administrateur délégué	Excusé Pouvoir donné à Mme ARIBAS-OLANO	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Excusé
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Excusé Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	CASABON Jean-François, Maire de COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	Excusé
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Excusé	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée

### COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

Représentants des Communes			
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à Mme LIPSOS-SALLENAVE	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Présente	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	-
Représentants des Établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Présent
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à M. FERRATO	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée
Représentants du Département			
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	15 + 7 pouvoirs	Votants	22

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. SBIHI, Directeur ; Mme LASSERENNE, Directrice adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Directrice adjointe en charge du Secrétariat Général ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme CAMGUILHEM, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAINE.

## QUESTIONS FINANCIÈRES

### Débat d'orientations budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est prévu pour les centres de gestion par l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985. Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget dans la mesure où les centres de gestion sont soumis à l'instruction budgétaire M57.

Le budget primitif sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors d'une séance programmée le 27 novembre 2025. Ce débat constitue une étape règlementaire, mais surtout propice à la définition des priorités institutionnelles, opérationnelles et organisationnelles qui dicteront la traduction budgétaire et l'activité de l'établissement.

### Contexte du CDG 64

Depuis la création des centres de gestion en 1984, la Fonction Publique Territoriale a connu dix grandes réformes (environ une tous les 3-4 ans), qui ont modifié progressivement le rôle des centres de gestion. À chaque réforme, de nouvelles missions obligatoires ont été confiées aux CDG ou transférées depuis le CNFPT (comme l'organisation de concours), la gestion des instances médicales, ou encore des missions comme le référent déontologue, référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes, médiation...

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des collectivités, le CDG 64 a proposé un nombre important de nouvelles missions à celles-ci au fil des années : conseil en organisation, médiation, enquête administrative, aide à la mobilité professionnelle, accompagnement au contentieux....

Pour répondre à ces sollicitations croissantes, les effectifs du CDG 64 ont beaucoup augmenté : près 90 agents aujourd'hui, auxquels s'ajoutent environ 30 agents contractuels du Pôle Missions Temporaires intervenant chaque mois.

Cette croissance a des conséquences sur le modèle économique du CDG, qui doit s'adapter pour continuer à accompagner les collectivités dans la gestion, de plus en plus complexe, de leurs ressources humaines.

Pour rappel, les missions obligatoires sont financées par la cotisation obligatoire versée par les collectivités dont le taux est plafonné à 0,8%. Pour leur part, les missions facultatives sont financées par la cotisation additionnelle fixée à 0,5% (inchangée depuis 2001) et par la facturation de prestations.

S'agissant des collectivités non affiliées adhérentes, le taux de contribution est fixé à 0,16 %.

### Évolution des résultats de fonctionnement 2020-2025

#### Evolution des résultats :

Avant 2022, le Centre de Gestion n'a connu que des exercices excédentaires avec parfois de forts excédents. Après une année 2022 présentant un déficit de **83 508 €** et une année 2023 présentant un déficit de **460 412 €**, l'exercice 2024 présentait un rétablissement avec un excédent de fonctionnement de **34 790,67 €**

Ceci a porté l'excédent cumulé de fonctionnement à 2 492 972 €.

La projection 2025 prévoit un exercice déficitaire d'environ **70 000 €**.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 - 2025

Chapitres	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025 <i>Projection</i>
011	Charges à caractère général	866 632 €	979 160 €	1 138 212 €	1 180 231 €	1 079 858 €	1 066 780 €
012	Charges de personnel	4 042 016 €	4 286 753 €	5 118 545 €	5 339 015 €	5 493 623 €	5 616 533 €
65	Autres charges de gestion courante	359 594 €	388 588 €	420 049 €	502 708 €	711 103 €	714 062 €
67	Charges exceptionnelles	3 429 €	3 192 €	172 881 €	7 635 €	2 130 €	10 000 €
042	Dotation aux amortissements	112 327 €	202 377 €	221 100 €	225 090 €	218 355 €	133 570 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 383 998 €</b>	<b>5 860 070 €</b>	<b>7 070 786 €</b>	<b>7 254 679 €</b>	<b>7 505 069 €</b>	<b>7 540 944 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 – 2025**

Chapitres	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025 <i>Projection</i>
013	Atténuations de charges	106 838 €	75 166 €	160 395 €	134 664 €	170 000 €	186 722 €
70	Produits des services	5 809 123 €	5 936 941 €	6 537 929 €	6 410 161 €	6 904 829 €	6 780 902 €
74	Dotations, subventions	25 085 €	1 485 €	278 694 €	223 361 €	449 334 €	457 199 €
75	Autres produits de gestion courante	3 387 €	2 452 €	3 583 €	25 737 €	15 545 €	5 143 €
77	Produits exceptionnels	11 654 €	17 514 €	6 677 €	344 €	150 €	38 297 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 956 087 €</b>	<b>6 033 558 €</b>	<b>6 987 278 €</b>	<b>6 794 267 €</b>	<b>7 539 859 €</b>	<b>7 468 262 €</b>

<b>Résultat</b>	<b>572 089 €</b>	<b>173 488 €</b>	<b>- 83 508 €</b>	<b>- 460 412 €</b>	<b>34 790 €</b>	<b>- 72 682 €</b>
-----------------	------------------	------------------	-------------------	--------------------	-----------------	-------------------

**Analyse des exercices 2024 et 2025 :**

**Résultat 2024 : un exercice excédentaire avec une forte hausse des recettes (+11 % par rapport à 2023) et une hausse des dépenses à 3,5%**

- Recettes :

- **Cotisations (obligatoires, additionnelles et contribution des collectivités non affiliées adhérentes) : +10,7 % (4 110 625 € contre 3 713 186 € en 2023) malgré des taux inchangés.**  
*Grâce au suivi renforcé des télédéclarations, toutes les collectivités déclarent désormais en ligne.*
- **Prestations facturées : +7 % (2 534 589 € contre 2 368 158 €)**  
*Hausse liée à une augmentation de certains tarifs (contribution Direction Santé, prestations de conseil) et à de nouvelles facturations comme la gestion des allocations chômage, assurée par le CDG17.*

- Dépenses

- **Charges à caractère général (chap. 011) : -8,5 %**  
*Baisse notable de l'électricité (-39 %), des télécommunications (-35 %) et du ménage de la Maison des Communes (-21 %).*
- **Charges de personnel (chap. 012) : +2,9 %**  
*Augmentation malgré l'absence de recrutement (CNRACL, GVT, titres restaurant...) et la vacance de certains postes durant une partie de l'année (ex. un médecin absent 4 mois).*
- **Autres charges (chap. 65) : +41,5 %**  
*Sur ce chapitre, hausse notable des remboursements pour le droit syndical (+26 %) et des dépenses informatiques (+172 %) liées au développement d'un nouveau logiciel Santé et à l'augmentation des charges d'utilisation des logiciels en mode SaaS.*

## Projection 2025 : prévision d'un exercice déficitaire avec une légère baisse des recettes (-0,95%) et une maîtrise des dépenses (+0,50 %)

- Recettes : projection d'une baisse des recettes de **-0,95 %** (projection à 7 468 262 € en 2025 contre 7 539 859 € en 2024)
  - **Cotisations (obligatoires, additionnelles et contribution des collectivités non affiliées adhérentes)**  
En 2025, il est constaté un tassement du rendement des cotisations (projection de 0,9% à 1% en 2025 contre 10 % en 2024) avec une baisse des cotisations obligatoires et contributions des collectivités non affiliées adhérentes.
  - **Prestations facturées** : projection 2025 à -2,6 % (2 632 900 € contre 2 794 204 € en 2024)
- Dépenses : dépenses qui restent stables en 2025 (+0,5%)
  - **Charges à caractère général (chap. 011)** : -1,2 % (projection 2025 à 1 066 780 € contre 1 079 858 € en 2024)
  - **Charges de personnel (chap. 012)** : +2,9 % (Projection 2025 à 5 616 533 € contre 5 493 623 € en 2024)  
*Augmentation des charges de personnel (CNRACL, GVT, titres restaurant...), malgré l'absence de création de poste et certains postes vacants une partie de l'année (ex. un médecin absent 7 mois)*
  - **Autres charges (chap. 65)** : projection 2025 à 714 062 € contre 711 103 € en 2024.  
Les dépenses restent élevées mais stables sur les articles 6568 (remboursement d'activités syndicales) et 65811 et 65818 (informatique en nuage, autres dépenses informatiques)

# Projection du budget 2026

Une projection du budget 2026 est présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES					RECETTES				
Article	Nature	2025	2026	Variation	Article	Nature	2025	2026	Variation
6042	Remboursement services autres CDG	117 000 €	130 000 €	11,1%	706881	Cotisations obligatoires	2 470 000 €	2 380 000 €	-3,6%
60611	Eau et assainissement	12 000 €	12 000 €	0,0%	706882	Cotisations additionnelles	1 440 000 €	1 485 000 €	3,1%
60612	Energie, électricité	90 000 €	70 000 €	-22,2%	706883	Cotisations CNA	346 000 €	340 000 €	-1,7%
60613	Chauffage urbain	30 000 €	30 000 €	0,0%	70878	Participation concours CDG 33	9 000 €	-	-100,0%
60618	Autres fournitures	2 000 €	2 000 €	0,0%	706888	Autres produits et prestations	2 705 680 €	2 660 000 €	-1,7%
60622	Carburants	40 000 €	35 000 €	-12,5%	70878	Remboursement frais par des tiers	310 000 €	320 000 €	3,2%
60628	Autres fournitures	1 000 €	1 000 €	0,0%	75	Produits des activités	7 280 880 €	7 185 000 €	-1,3%
60631	Fournitures d'entretien	17 000 €	17 000 €	0,0%	744	FCTVA entretien bâtiment public	6 510 €	8 300 €	27,5%
60632	Petit équipement	10 000 €	10 000 €	0,0%	747882	Contributions pour FMPE	310 000 €	190 000 €	-38,7%
60636	Vêtements de travail	2 000 €	2 000 €	0,0%	747888	CNRAEL FIPHFP, FNP	283 000 €	121 000 €	-57,2%
6064	Fournitures administratives	15 000 €	15 000 €	0,0%	74	Dotations et subventions	588 310 €	319 360 €	-45,7%
6132	Locations immobilières	15 000 €	8 000 €	-46,7%	752	Loyers CAS & ADM	3 500 €	3 500 €	0,0%
61358	Autres locations mobilières	5 000 €	5 000 €	0,0%	75888	Autres	100 €	100 €	0,0%
615221	Entretiens bâtiments publics	16 000 €	16 000 €	0,0%	75	Autres produits de gestion	3 600 €	3 600 €	0,0%
61551	Entretiens voitures	16 000 €	16 000 €	0,0%	6419	Remboursements salaires	53 000 €	60 000 €	13,2%
61558	Entretiens autres	2 000 €	4 000 €	100,0%	6479	Remboursement autres charges	62 000 €	125 000 €	101,6%
6156	Contrats maintenance	58 000 €	70 000 €	20,7%	703	Atténuation de charges	115 000 €	185 000 €	60,9%
6161	Assurance	40 000 €	40 000 €	0,0%	773	Mandats annulés	10 000 €	10 000 €	0,0%
6168	Assurance statutaire	98 000 €	95 000 €	-3,1%	77	Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0,0%
6182	Documentation	20 000 €	20 000 €	0,0%					
6184	Org. Formation	60 000 €	60 000 €	0,0%					
6185	Frais de colloques	3 000 €	5 000 €	66,7%					
6188	Autres frais divers	5 000 €	5 000 €	0,0%					
62261	Honoraires médicaux	100 €	200 €	100,0%					
62268	Autres honoraires (magistrats)	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000 €	1 000 €	0,0%					
6228	Honoraires divers	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6234	Réceptions	8 000 €	8 000 €	0,0%					
6236	Catalogues, imprimés, publications	2 000 €	2 000 €	0,0%					
6238	Frais divers publicité	3 000 €	5 000 €	66,7%					
6251	Déplacements personnel	200 000 €	170 000 €	-15,0%					
6261	Frais d'affranchissement	30 000 €	35 000 €	16,7%					
6262	Frais télécommunication	30 000 €	20 000 €	-33,3%					
627	Services bancaires	500 €	500 €	0,0%					
6281	Cotisations : FNCDG, GIP...	72 000 €	72 000 €	0,0%					
6282	Gardiennage	500 €	500 €	0,0%					
6283	Frais nettoyage locaux	110 000 €	80 000 €	-27,3%					
6288	Autres services extérieurs	12 000 €	10 000 €	-16,7%					
6355	Cartes grises véhicules	800 €	800 €	0,0%					
637	Autres impôts	2 000 €	2 000 €	0,0%					
011	Charges à caractère général	1 177 200 €	1 106 000 €	-6,1%					
6218	Autre personnel extérieur	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6331	Versement mobile	65 000 €	70 000 €	7,7%					
6332	Cotisations FIMAL	22 000 €	22 000 €	0,0%					
6336	Cotisations CNFPT	38 000 €	38 000 €	0,0%					
6338	Autres impôts sur rémunérations	10 000 €	15 000 €	50,0%					
64111	Rémunération titulaires	2 000 000 €	2 050 000 €	2,5%					
64112	SFT titulaires	33 000 €	35 000 €	6,1%					
64113	NBI titulaires	25 000 €	25 000 €	0,0%					
64118	Autres indemnités	550 000 €	540 000 €	-1,8%					
64131	Rémunération non titulaires	1 100 000 €	1 060 000 €	-3,6%					
64132	SFT non titulaires	10 000 €	20 000 €	100,0%					
64138	Primes et autres indemnités	100 000 €	150 000 €	50,0%					
6415	Congés payés	22 000 €	34 000 €	54,5%					
6417	Rémunérations des apprentis	25 000 €	10 000 €	-60,0%					
6431	Rémunérations FMPE	180 000 €	140 000 €	-22,2%					
6451	Cotisations URSSAF	675 000 €	710 000 €	5,2%					
6453	Cotisations Retraite	950 000 €	1 020 000 €	7,4%					
6456	Versement FNCSFT	-	-	-					
6458	Cotisation organismes sociaux	10 000 €	115 000 €	1050,0%					
64731	Allocations chômage	45 000 €	30 000 €	-33,3%					
6475	Médecine: visites médicales	1 000 €	1 000 €	0,0%					
6478	Autres charges sociales	170 000 €	180 000 €	5,9%					
012	Dépenses de personnel	6 061 000 €	6 294 000 €	3,9%					
65311	Indemnités de fonction	66 000 €	66 000 €	0,0%					
65312	Frais déplacement	12 000 €	10 000 €	-16,7%					
65313	Cotisations retraite	5 000 €	5 000 €	0,0%					
6568	Autres participations - Droit syndical	266 472 €	460 000 €	72,6%					
657363	Subventions	-	-	-					
65748	Autres personnes de droit privé	30 172 €	35 000 €	16,0%					
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	80 000 €	100 000 €	25,0%					
65818	Autres	80 000 €	100 000 €	25,0%					
65	Autres charges gestion courante	538 348 €	776 000 €	43,8%					
673	Titres annulés antérieurs	10 000 €	10 000 €	0,0%					
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,0%					
0811	Amortissements	220 246 €	216 000 €	-1,9%					
<b>TOTAL</b>		<b>8 008 790 €</b>	<b>8 303 000 €</b>	<b>3,7%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>8 008 790 €</b>	<b>7 702 900 €</b>	<b>-3,8%</b>

\*Pour 2025, la participation du CDG33 pour les concours à l'article 70878 avait été séparée des autres remboursements par des tiers. Tout a été regroupé pour 2026, ce qui explique l'absence de prévision sur la ligne « participation concours CDG33 »  
 Cette projection budgétaire s'appuie sur les hypothèses suivantes :

## En matière de recettes : **baisse des recettes de 3,8 %**

### ■ **Chapitre 70 - Produits des activités** : prévision inférieure à 2025 (-95 000 €)

- Une stagnation des cotisations des collectivités

Le tassement du rendement des cotisations observé en 2025 devrait se poursuivre en 2026. Ainsi par mesure de prudence, une hypothèse de hausse maximale de 1% seulement est envisagée.

- Un tassement des prestations de facturation (-0,4 %) avec une difficulté à évaluer les demandes des collectivités en début de mandat

### ■ **Chapitre 74 - Dotations et subventions** : prévision inférieure à 2025 (-280 000 €)

- Baisse des contributions pour fonctionnaires momentanément privés d'emploi : - 120 000 €  
*Effet mécanique lié à la baisse du montant de la contribution versée par les collectivités d'origine de ces agents (passage de 150 % à 100 %) et de la baisse de rémunération (80 % à 90 % selon les situations).*
- Baisse des financements liée à des partenariats (FIPHFP notamment) : - 160 000 €  
*Cela est conforme à la convention quadriennale qui prévoit des versements très différents chaque année de la convention.*  
Exemple : 40 % la 1<sup>ère</sup> année  
0 % la 2<sup>ème</sup> année

### ■ **Chapitre 013 - Atténuation de charges**

- Augmentation de l'article 6479 (+ 63 000 €) : remboursement de la part patronale des tickets restaurants (cf. art 6458)

## En matière de dépenses : **augmentation des dépenses de 3,7 %**

Les augmentations sont principalement dues à quelques articles :

### ■ **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : ce chapitre reste maîtrisé (projection à -70 000 €)

### ■ **Chapitre 012 - Charges de personnel** : prévision à +3,9 % (+ 234 000 €) à effectif constant. Cette augmentation est liée à quelques facteurs non maîtrisables par le CDG :

- Augmentation des cotisations CNRACL de 3 % (+65 000 €)
- Glissement vieillesse technicité
- Impact de la part patronale des titres restaurant (article 6458) à +78 000 € : dépenses compensées par des recettes à l'article 6479 (à la demande du Service de Gestion Comptable). Pour information, le montant perçu par les agents ainsi que la participation « employeur » du CDG restent inchangées.

- **Chapitre 65 - Autres charges** : prévision à +43,8 % (+236 000 €)
  - 2026 sera une année d'élections professionnelles : prévision d'augmentation du remboursement de l'activité syndicale (460 000 € de prévision).  
*Si toutes les heures allouées aux syndicats étaient effectivement utilisées, ces dépenses pourraient se porter à 545 000 €.*
  - Plusieurs projets informatiques à développer qui, comme cela a souvent été évoqué, sont dorénavant imputés en fonctionnement et non en investissement : logiciel RH-paie, logiciel finances, poursuite de la mise en œuvre des préconisations de l'audit informatique selon les préconisations de l'ANSSI.

## Orientations budgétaires 2026

Selon les prévisions budgétaires, **600 000 €** sont nécessaires pour équilibrer le budget.

### Hypothèses pour équilibrer le budget 2026 :

- **Diminution des dépenses**

Le Centre de Gestion dispose de peu de marge de manœuvre pour diminuer les dépenses :

- Maîtrise du chapitre 011
- Budget prévisionnel à effectif constant
- Certaines dépenses non maîtrisables (droit syndical, informatique)

- **Augmentation du taux de cotisation additionnelle**

Le taux de cotisation additionnelle est fixé aujourd'hui à 0,5 %. Il est inchangé depuis 2001.

Basé sur une assiette de 397 M €, son évolution présente un effet de levier important. Une hausse de 0,1% de ce taux de cotisation entraînerait une recette supplémentaire de 297 000 €.

Variation du taux de cotisation additionnelle	Recettes supplémentaires	% augmentation taux de cotisation au CDG (obligatoire + additionnelle)
0,60%	297 000 €	7,70 %
0,70%	594 000 €	15,40 %

⇒ Impact sur les collectivités : des simulations ont été réalisées sur des collectivités de strates diverses :

Type de collectivité		Cotisations annuelles moyennes au CDG (obligatoire + additionnelle)	Impact financier augmentation cotisation du CDG en fonction du taux retenu	
			Taux 0,6 %	Taux 0,7 %
Affiliées volontaires	Collectivité de plus de 1500 agents	487 076 €	37 467 €	74 935 €
	Collectivité de 500 agents	142 385 €	10 953 €	21 905 €
Tranche 300 - 350 agents	Collectivité de 350 agents	105 348 €	8 104 €	16 207 €
	Collectivité de 300 agents	102 000 €	7 846 €	15 692 €
Tranche 200 - 300 agents	Collectivité de 250 agents	75 000 €	5 769 €	11 538 €
	Collectivité de 200 agents	68 000 €	5 231 €	10 462 €
Tranche 100 - 200 agents	Collectivité de 175 agents	56 000 €	4 308 €	8 615 €
	Collectivité de 100 agents	32 000 €	2 462 €	4 923 €
Tranche 50 - 100 agents	Collectivité de 75 agents	24 000 €	1 846 €	3 692 €
	Collectivité de 50 agents	15 000 €	1 154 €	2 308 €
Tranche 20 - 50 agents	Collectivité de 35 agents	10 000 €	769 €	1 538 €
	Collectivité de 25 agents	6 000 €	462 €	923 €
Tranche 10 - 20 agents	Collectivité de 20 agents	5 000 €	385 €	769 €
	Collectivité de 15 agents	4 000 €	308 €	615 €
	Collectivité de 10 agents	3 000 €	231 €	462 €
Moins de 10 agents	Collectivité de 5 agents	1 500 €	115 €	231 €
	Collectivité de 1 agent	300 €	23 €	46 €

#### ■ Augmentation du taux de contribution des collectivités non affiliées adhérentes

Il est constaté un déséquilibre des missions rendues aux collectivités non affiliées dont les contributions ne couvrent pas totalement les dépenses de mise en œuvre des missions relevant du socle.

Le taux de contribution des collectivités non affiliées adhérentes est aujourd'hui fixé à 0,16 %. Il est basé sur une assiette de cotisation de 193 M €.

Une hausse de 0,01% du taux de contribution représente une augmentation de recette pour le CDG de 21 250 €.

Variation du taux de contribution	Recettes supplémentaires	% augmentation taux de contribution
0,18 %	42 500 €	12,50 %
0,20 %	85 500 €	25,00 %

Le taux à appliquer doit correspondre aux frais réels de mise en œuvre des missions dans la limite de 0,20 %.

⇒ Impact sur les collectivités :

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025



ID : 064-286400031-20251023-DG36\_091025-DE

**Impact financier augmentation contribution au CDG en fonction du taux retenu**

	Contribution annuelle CDG 2024 (0,16%)	Assiette de contribution annuelle	0,18%	0,20%
DÉPARTEMENT	109 113 €	68 195 625 €	13 639 €	27 278 €
COM AGGLO PAU BEARN PYRENEES	58 610 €	36 631 250 €	7 326 €	14 653 €
COMMUNE DE PAU	56 543 €	35 339 375 €	7 068 €	14 136 €
COMMUNE DE BAYONNE	39 506 €	24 691 250 €	4 938 €	9 877 €
COMMUNE DE BIARRITZ	26 380 €	16 487 500 €	3 298 €	6 595 €
CCAS DE PAU	11 879 €	7 424 375 €	1 485 €	2 970 €
CCAS DE BAYONNE	7 415 €	4 634 375 €	927 €	1 854 €

■ **Augmentation des tarifs des prestations facultatives**

Cette hypothèse n'est pas privilégiée car seule la contribution Santé présente un effet de levier important du fait de la gestion de près de 15 000 agents et d'une facturation à l'agent.

Par ailleurs, la contribution a déjà été augmentée de 65 € à 75 € en 2024.

Les tarifs des autres prestations ont également été augmentés en 2024.

■ **Utilisation des excédents cumulés**

L'excédent cumulé de fonctionnement est à 2 492 972 €.

Les excédents cumulés pourraient être utilisés pour partie pour compenser le manque de recette. Cependant, ces excédents constituent des provisions en cas de désaffiliation de collectivités affiliées à titre volontaire.

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU**, le Conseil d'Administration

**PREND ACTE** de la teneur du débat d'orientations budgétaires 2026,

**APPROUVE** à l'unanimité la démarche de réflexion sur l'évolution des taux de cotisation additionnelle et des taux de contribution notamment pour équilibrer le budget.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Fait à PAU, le 23 octobre 2025



**Le Président,  
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Gave et Terres du Pont-Long